

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le 26 juin à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 22 juin, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présent : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BERQUEZ Zélia, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent.
Présents : 13	
Votants : 15	
	Etaient représentés : QUILICHINI Pierre, VAUTRIN Marie-Gabrielle
	Secrétaire de séance : MARIANI Mélody
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Non reconduction de l'adhésion de la commune à l'association « union des ports de plaisance de la Corse »

Le Maire, considérant qu'il convient en cette période d'incertitude touristique, et au regard de la capacité financière actuelle du port, de restreindre les dépenses au strict nécessaire, propose au Conseil Municipal de mettre fin à l'adhésion de la commune à l'association « union des ports de plaisance de la Corse »

Le conseil municipal, ouï le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré décide :

Voix POUR :	14
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	1
NON PARTICIPATION :	-

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Pianottoli-Caldarelo.



Le Maire

Charles-Henri BIANCONI
Charles-Henri BIANCONI

